



Colloque de la chaire Comptabilité
Écologique

28/11/2023

COMPTE-RENDU

Colloque Annuel 2023 - Chaire Comptabilité Écologique

Après-midi – Tables rondes

Aurélien Oosterlinck ouvre les activités de l'après-midi avec le cycle de trois tables rondes intitulé « *Prendre en Compte, être comptable, compter et rendre compte autrement pour réussir sa transition écologique* ».

I. Première table ronde : « Évolutions macro-économiques VS adaptation des entreprises : quelles passerelles, quels leviers ? »

Intervenants : Thomas Lagoarde-Segot (Kedge Business School), Harold Levrel (AgroParisTech-CIRED), Diane de Mareschal (Institut CDC pour la Recherche), Alexandre Rambaud (AgroParisTech - CIRED).

Modération : Morgane Gonon.

MG à DM : Quelle pourrait être la vision d'une organisation comme la Caisse de Dépôts sur les enjeux de sobriété et comment c'est abordé dans le cadre des missions de la CDC recherche ?

Pendant les réflexions la CDC recherche aussi au sein d'un colloque auquel AR a intervenu, les idées les plus importantes retenues étaient :

i) Il faut penser à la question des valeurs, au sens large, de l'adhésion à ces valeurs, de la notion de progrès. La sobriété comme question d'équité, de justice sociale et de transition juste. Quel est le juste besoin ? Quels référentiels communs ?

ii) la question des limites planétaires. Quelle taille de logements, quel type de déplacement pour rentrer dans les limites planétaires ? Cela permet de penser à des indicateurs.

iii) les modèles économiques, la question de la croissance : est-ce qu'une croissance sobre est possible ? Quelle est la bonne mesure ?

iv) les échelles d'action, macro et micro. La CDC a une approche plutôt micro (territoires locaux) mais elle doit aussi considérer des enjeux territoriaux.

MG à AR: à quel point les comptabilités des organisations et notamment CARE s'inscrivent sur ces chantiers qui viennent d'être énoncés ?

Il y a des questions qui se posent pour la notion de décroissance : dans un contexte de transition il y a des choses qui vont croître (ex l'agriculture biologique). Quoi prendre comme base pour dire ce qui va croître ou pas ? C'est à ce moment que la comptabilité CARE est importante, en prenant en compte d'autres éléments dans le calcul de la création de valeurs.

Et d'autre part, il s'agit de penser à comment on s'organise concrètement, la question de la réalité du pilotage. Le rôle de la compta est d'accompagner le pilotage, la stabilisation d'un nouveau modèle d'affaires dans le temps.

MG à HL : Comment développer ces liens micro-macro qu'Alexandre vient d'évoquer ?

L'idée qu'il y a des organisations qui vont se saisir volontairement de l'enjeu de la nature est utopique ; à un moment donné ça doit être top down. C'est un collectif qui va « obliger » les organisations à adopter des standards. On doit donner la portée des comptes à des organisations collectives qui connaissent bien les enjeux, et on pourra avoir des échelles comptables qui fonctionnent.

MG demande à TLS de présenter les résultats des travaux sur la portée de CARE à l'échelle macroéconomique.

TLS : On essaye d'explorer les conséquences d'une réforme des comptabilités écologiques sur la résilience des systèmes économiques et monétaires. Un travail de transposer la notion de résilience écologique à l'économie. L'aptitude d'évolution d'un système dépend de ses liens et de sa « désorganisation », qui augmente les possibilités, et moins de la spécialisation. Les modélisations montrent des relations entre les entreprises, les ménages et les banques pour voir comment la comptabilité écosystème centrée impacterait la résilience de ces systèmes.

Question du public : Est-ce qu'on pourrait parler des entrées-pressions pour les politiques publiques d'agriculture ?

Réponse HL : Dans plusieurs secteurs, on pourrait identifier quelles activités sont les plus responsables par les dégradations. On devrait aussi identifier les activités qui contribuent à l'amélioration des états écologiques et de santé.

II. Deuxième table ronde : Quelle justice pour un monde soutenable ?

Intervenants : Jennifer Bardy (MC, Université Côte d'Azur), Christophe Bouni (AScA), Clément Feger (MC, AgroParisTech), Harold Levrel, Anne de Maleray (Journaliste - Directrice, revue Billebaude).

Modération : Aurélien Oosterlinck

AO à JB. Quel cadre existe aujourd'hui au niveau juridique pour permettre la protection des non-humains et de la nature plus largement ?

Le droit est riche d'outils pour protéger l'environnement, dans ce qu'on appelle le droit positif (textes internationaux, réglementations de l'UE, code de l'environnement). Néanmoins les écosystèmes ne cessent pas de se dégrader. On ne va pas résoudre ces problèmes dans un système juridique cloisonné. On a besoin d'une vision transversale, dans toutes les branches du droit. Le langage comptable est présent dans le langage juridique dans toutes ses branches et pourrait être un levier important pour l'action transversale et transformation du système juridique.

AO à HL : Comment donner la parole à des entités qui ne parlent pas ?

Harold : Dans [l'ouvrage](#) sorti avec Antoine Missemer, on trouve la notion de justice à travers l'idée de prendre en compte les entités de la nature comme des entités juridiques. C'est une rupture majeure. Les comptabilités peuvent être mobilisées pour penser la justice. Harold donne l'exemple des comptes d'exploitation. On voit qu'il y a déjà des éléments de justice. Si l'on y ajoute une rémunération du travail de la nature on peut penser en termes de justice entre les différents acteurs du territoire.

AO à AM : l'institutionnalisation précède la réglementation. Est-ce qu'avant de changer la réglementation il ne faudrait pas changer le regard sur le vivant, changer de lunettes ?

Peut-être le mot justice est trop fort et on devrait parler de *justesse*. Elle veut lancer l'appel sur les liens entre les récits et l'action collective, penser les histoires aussi dans une cosmologie qui n'est pas centrée sur les histoires humaines. On gagne si l'on juxtapose les formes de savoir sans mettre de côté la dimension sensible, l'émerveillement, pour faire des récits qui rendent justice aux interdépendances.

AO à CB. Il y a ces questions de récits et dialogues. Est-ce qu'il y a des méthodes à privilégier pour l'interaction avec les acteurs, des méthodes qui portent leurs fruits et des points de blocage ?

La notion de récit est centrale dans des animations au sein des collectivités. Les acteurs ont une perception différente du problème et de la solution à ce problème, ils ont des points de vue différents. En s'appuyant sur le terme de justesse et de justice, il y a deux formes d'animation collectives. Une première forme serait attachée à la notion de justice, par exemple sur les plans de gestion de l'eau, où il faut revoir la redistribution de l'eau. Une deuxième forme c'est de proposer un changement et travailler avec des coalitions, des animations qui vont être structurellement différentes, qui vont laisser certains acteurs de côté, mais elles vont faire bouger les choses pour avoir des accords locaux.

AO à CF : en quoi les Comptabilités écosystème centrées (CEC) peuvent être aussi mobilisées pour les questions de justice ?

CF : 3 grands aspects pour traiter, à travers la compta, l'organisation collective, la gouvernance, la justesse et la justice.

- 1) La notion de réciprocité, de la prise d'engagements réciproques. Elle s'inscrit dans une approche processuelle où la pratique de comptes peut être générative d'une réciprocité. C'est là qu'on pourrait trouver des liens et une coévolution entre le droit et les CEC.
- 2) La comptabilité peut offrir une base pour des acteurs qui se questionnent sur les effets de ses travaux sur la préoccupation écologique, sur les responsabilités de chacun, et sur la justesse des efforts.

- 3) Les comptabilités sont en permanence enchâssées dans les récits. Ce que la CEC cherche à faire c'est de ne pas proposer un récit mais de proposer un cadre pour guider les réflexions.

AO à CB : comment jongler entre les approches bottom-up et top down ?

Quand on est dans les territoires on est en lien avec des réglementations, mais on prend des marches de manœuvre. Pour le faire, il faut être capable d'utiliser des différents registres de langage.

AO : est-ce possible de cohabiter de façon soutenable ?

Cohabiter c'est nécessaire, c'est faire des compromis, c'est renoncer. Un autre aspect intéressant est de voir que des « communs » apparaissent. Il y a des choix qui amènent la société à de nouvelles trajectoires. Des exemples où la transition se fait à l'échelle, c'est rare, mais ça évolue avec des nouveaux leviers et outils.

AO pour JB : est-ce que le droit évolue dans ma bonne direction et assez vite ?

Oui, ça évolue. Mais je voudrais l'envisager la réponse sous 2 angles :

- 1) Comment le droit pourrait initier le changement ? Le droit de l'environnement est aujourd'hui centré sur le risque environnemental. Il faut être capable de dépasser cette notion et repenser les relations humain-nature.
- 2) Nécessité de dépasser une approche formelle du droit, par branche, et évoluer vers une approche transversale. La comptabilité est un langage partagé à toutes les branches et pourrait être un levier de transformation.

Il y a des dangers dans une lecture formelle du droit, par branches. Le premier danger est une instrumentalisation du droit. Le deuxième est le risque d'aboutir à une solution uniformisée, qu'on veut applicable à tous les cas.

Question du public : le droit parle de justice et aussi de sanctions. Comment vous voyez ça ?

CF : les sanctions peuvent venir du droit et d'un acteur « légitime » ; de la communauté elle-même (Ostrom) ; ou de la possibilité de demander des comptes dans une situation d' enrôlement.

HL : Il faut appliquer les sanctions : les délits les moins sanctionnés en France sont ceux liés à l'environnement.

III. Troisième table ronde : Formation et transition écologique : sommes-nous prêts pour "le monde de demain" ?

Intervenants : Véronique Blum (Université de Grenoble – à distance), Ugo Lopez (Sup-Expertise), Clément Morlat (CCE - CERCES).

Modération : Alexandre Rambaud

AR : il y a eu un rapport sur l'enseignement en gestion qui anime la communauté académique et les communautés professionnelles. La CSRD change aussi la perspective de l'enseignement en gestion pour la transition écologique.

AR à VB : Où est-ce qu'on en est, quels éléments de perspective ?

Il existe des listes de formations qui préparent à la transition, on pourrait estimer selon la liste du site « Orientation environnement » qu'il y a environ 300 formations supérieures liées à la question en France. Néanmoins un autre rapport paru en janvier 2022 coordonné par Jean Jouzel en fait un autre portrait. Les porteurs du travail trouvent les formations spécifiques insuffisantes et préconisent plutôt une formation systématique au niveau bac + 2, avec 6 crédits au moins destinés à la formation pour la transition écologique. La formation des experts comptables en aspects « extra-financiers » est de 20 heures. Évidemment cela ne prépare pas les comptables aux défis présentés et aux nouvelles exigences.

AR passe la parole à UL, qui amende ce qu'a dit Véronique.

La profession comptable évolue très rapidement, car il faut répondre à la demande des clients, et aujourd'hui ce qu'ils cherchent c'est des comptables formés à une comptabilité pour la transition. Mais sur cela, aujourd'hui, la demande des entreprises est sur une mission

d'accompagnement de plus en plus diverse qui n'est pas atteint par les formations et les diplômes existants.

AR : Très important, en effet le premier conseil pour les entreprises dans plusieurs cas est l'expert comptable et il faut profiter de ce levier.

À CM, en face de ce qui a été exposé, comment porter la voix de la CCE dans les espaces de formation ?

CM : La CCE pense aux compétences transversales dans le contexte de la qualification des métiers d'avenir, par exemple dans le cadre du programme France 2030. L'idée est de toucher plusieurs points à partir de CARE et CEC, sur 4 axes : métiers de l'agriculture, métiers de l'urbanité, métiers de la décarbonation mais aussi un axe transversal.

AR : Parmi les finalités de la Chaire, il y a aussi des formations en Grandes Écoles, Écoles de Commerce et Universités.

A VB : quelle est la possibilité de nourrir ces formations vers la transition ?

VB : d'abord il faut proposer des solutions connexes en dehors du programme formel aux experts comptables en formation et les praticiens en formation continue.

Ugo : Il serait intéressant d'impliquer les gens en charge des réformes de l'enseignement supérieur, car la réglementation des diplômes et formations aujourd'hui laisse une marge de manœuvre très faible qui ne favorise pas l'inclusion des aspects de transition dans le programme.

IV. Conclusion

Harold Levrel et Alexandre Rambaud

HL : Il y aura un résumé de la journée. Sur toutes les questions abordées, il y a des enjeux intéressants et des perspectives pour le futur.

Remerciement à Aurélien, qui va quitter la CCE.

AR : les travaux de la matinée ouvrent sur plusieurs perspectives.

Pour le prochain cycle de la Chaire, on maintient les 3 axes, mais on fera une structuration par 3 pôles : Analyses, Études, et Développements/conceptions. Et une articulation à tout un écosystème de partenaires qui s'enrichit.

V. Mot de la fin

Sylvie Bénard remercie ceux qui ont rendu cette journée possible. Toute l'équipe de l'organisation.

La Fondation APT a été créée pour former les citoyens de demain, et accueille la CCE. Tout cela ne serait pas possible sans les partenaires académiques et mécènes. Cette transformation de la compta est fondamentale. Son avis sur comment faire pour les 5 prochaines années : continuer les travaux, faire des partenariats à l'international, former et, au-delà de ça, améliorer la vulgarisation, trouver des meilleures formes de partenariats et favoriser les co-constructions.